



CENTRE D'ÉTUDES ET
DE RECHERCHES SUR
LES QUALIFICATIONS

ARCHIVES

NOTE D'INFORMATION n° 20

COMMENT EST ASSURÉ LE RENOUVELLEMENT DE LA PROFESSION DE JOURNALISTE ?

En 1963 la « Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels » a mené une enquête sur la profession, par questionnaires individuels, à l'occasion des demandes de renouvellement des cartes pour 1964. Les principaux résultats de cette enquête ont été publiés en 1967 dans une brochure éditée par la « Commission ».

Depuis 1964, il a été procédé, chaque année, à l'interrogation systématique de toutes les personnes qui obtenaient pour la première fois, la carte de journaliste professionnel.

En 1972, au moment où la situation de l'emploi dans cette activité préoccupait aussi bien les Pouvoirs publics que la profession, le Centre d'études et de recherches sur les qualifications, à l'initiative du Ministère du Travail, a été chargé de procéder à une analyse pour mieux connaître les carrières offertes aux journalistes et leurs perspectives d'évolution. C'est à cette occasion que la « Commission de la carte » a bien voulu mettre à la disposition de l'Administration toute l'information recueillie au cours des dernières années ; ainsi, plus de 5 000 questionnaires accumulés de 1964 à 1971 ont pu être analysés par le Centre.

Au moment où le CEREQ poursuit avec la « Commission de la carte » une efficace collaboration pour étudier les situations professionnelles des anciens journalistes qui ont quitté la profession pendant cette même période (1964-1971), il a paru utile de faire mieux connaître cette dernière par la description que permet d'en donner l'analyse des entrées officielles dans la profession. Ces entrées ont été enregistrées par la « Commission » pendant près de huit années au cours desquelles la population des journalistes est passée de 10.000 à 12.500 personnes environ. Les résultats de cette première analyse sont d'autant plus importants à faire connaître que sur les 12.500 journalistes recensés en 1972, 3.500 environ ont obtenu la carte de journaliste professionnel depuis 1964.

L'étude entreprise a permis d'analyser :

- la situation professionnelle au moment de l'obtention de la carte ;*
- les caractéristiques socio-culturelles des nouveaux journalistes ;*
- les femmes et la profession ;*
- le rôle de la formation spécialisée au journalisme ;*
- la rémunération des nouveaux titulaires de la carte de journaliste.*

I. — LA SITUATION PROFESSIONNELLE AU MOMENT DE L'OBTENTION DE LA CARTE

A. — ACTIVITÉ DES NOUVEAUX TITULAIRES

La comparaison entre la répartition des nouveaux titulaires de la carte de journaliste sur la période de 1964-1971 par type de presse, et la distribution de l'ensemble de la profession au début de la période, fait ressortir les modifications intervenues dans la structure même de la presse, à savoir :

- l'expansion de la presse hebdomadaire et périodique, et de la presse parisienne par rapport à celle de province ;
- l'accroissement de la part relative de la presse parlée et télévisée.

Du point de vue des spécialités de presse, une opposition nette se marque entre la presse quotidienne d'information générale et la presse hebdomadaire et périodique parisienne fondée sur une information spécialisée.

B. — EMPLOIS TENUS PAR LES NOUVEAUX TITULAIRES

On peut dégager quelques relations significatives entre les emplois tenus et les types de presse auxquels ces emplois se réfèrent :

- dans les fonctions hiérarchiques :
 - l'emploi de rédacteur en chef se trouve plus fréquemment occupé dans la presse périodique ;
 - celui de chef de rubrique dans la presse quotidienne, et notamment celle de province ;
- dans le secrétariat de rédaction :
 - l'emploi de secrétaire général et de secrétaire est plus fréquemment tenu dans la presse quotidienne et notamment celle de Paris ;
 - celui de secrétaire d'édition dans la presse quotidienne de province ;
- dans la rédaction et le reportage, on trouve les nouveaux titulaires de la carte de journaliste :
 - reporter - rédacteur spécial dans la presse radiodiffusée et télévisée ;
 - rédacteur stagiaire ou détaché dans la presse quotidienne de province ;
 - correspondant local, également dans la presse quotidienne de province ;
- dans les emplois techniques :
 - le maquettiste appartient à la presse hebdo et périodique de Paris ;
 - le reporter photo-caméraman, à la presse télévisée ;
 - l'humoriste, à la presse hebdo et périodique de Paris ;
 - le rédacteur sténographe, à la presse quotidienne de Paris et de province.

Les nouveaux titulaires de la carte de journaliste se répartissent entre dix-neuf emplois, qui varient suivant les types de presse : ...

... — presse quotidienne,
— presse périodique,
— presse radio-télévisée...

... toutefois cinq emplois regroupent les 3/4 d'entre eux, la rédaction apparaissant comme principal terrain d'accueil.

Toutefois, si les nouveaux titulaires de la carte se répartissent entre dix-neuf emplois, les cinq emplois les plus importants numériquement en rassemblent les trois quarts comme l'indique le tableau ci-après :

(En pourcentage du total des réponses d'une part, des réponses comportant des précisions suffisantes sur l'emploi tenu d'autre part.)

Emplois	Pourcentage sur le total des réponses	Pourcentage sur les réponses précises
rédacteur polyvalent	26 %	29 %
rédacteur stagiaire	22 %	24 %
secrétaire de rédaction	9 %	10 %
reporter-photographe, caméraman	8 %	9 %
rédacteur spécialisés	7 %	8 %
	72 %	80 %

C. — PREMIER EMPLOI DANS L'ENTREPRISE ET EMPLOIS DES NOUVEAUX TITULAIRES

La délivrance de nouvelles cartes de journalistes a lieu souvent après plusieurs années de travail dans une entreprise de presse.

Il convient de noter que la délivrance de nouvelles cartes de journalistes ne correspond qu'en partie à de nouveaux recrutements, celle-ci n'intervenant souvent qu'après plusieurs années de travail dans une entreprise de presse : **deux tiers seulement des nouveaux titulaires sont de nouveaux recrutés, ayant moins de deux ans d'ancienneté dans leur entreprise, et un nouveau titulaire sur six compte plus de cinq ans d'ancienneté.**

Au total, sur 4.604 nouveaux titulaires, dont l'emploi au moment de l'obtention de leur carte est connu :

- 3.521 (76 %) ne déclarent pas avoir changé de fonction depuis leur entrée dans l'entreprise,
- 577 (13 %) ont commencé dans l'entreprise dans un emploi de journaliste différent de celui qu'ils occupent,
- 17 (ε) avaient initialement un emploi non précisé,
- 489 (11 %) avaient initialement un emploi de journaliste.

On remarque que 86 % de ceux qui sont entrés dans leur entreprise comme journaliste n'ont pas changé d'emploi depuis leur entrée.

Ceci est à rapprocher du fait que 69 % d'entre eux ont au plus deux ans d'ancienneté, et 85 % d'entre eux au plus cinq ans d'ancienneté.

Ceux qui sont entrés dans l'entreprise comme non-journalistes se répartissent entre les emplois de journalistes suivants :

— fonctions hiérarchiques	4 %
— secrétariat de rédaction	19 %
— reportage et rédaction	52 %
— emplois « techniques »	24 %
— non précisé	1 %

On trouve parmi les ex-non-journalistes, en pourcentage, deux fois plus de secrétaires de rédaction, deux fois plus de reporters-photographes-caméramen et trois fois plus de rédacteurs sténographes de presse, que parmi l'ensemble des nouveaux titulaires.

Ainsi, du point de vue des conditions d'accès au journalisme quelques caractéristiques intéressantes peuvent-elles être dégagées :

- les emplois de rédaction apparaissent principalement comme des emplois d'entrée dans la profession ;
- les postes hiérarchiques sont, au contraire, pourvus en majorité par promotion et leur accès est conditionné, le plus souvent, par une ancienneté importante dans l'entreprise ;
- le secrétariat de rédaction est une fonction ouverte pourvue : soit par accès direct, soit par promotion ; toutefois les postes de premier secrétaire ou de secrétaire général requièrent une ancienneté importante ;
- quant aux emplois techniques, ils nécessitent une ancienneté assez élevée, qui marque une certaine résistance de la profession à assimiler véritablement ces emplois souvent nouveaux.

L'analyse des situations des nouveaux titulaires de la carte fait apparaître quelques aspects intéressants des conditions d'accès à la profession :

- les emplois de rédaction constituent des emplois d'entrée,
- les postes hiérarchiques sont pourvus essentiellement par promotion,
- le secrétariat de rédaction est accessible soit directement, soit par promotion,
- les emplois techniques nécessitent une ancienneté assez élevée.

II. — LES CARACTÉRISTIQUES SOCIO-CULTURELLES DES NOUVEAUX JOURNALISTES

A. — CARACTERISTIQUES SOCIALES ET CULTURELLES

Depuis 1964, les femmes sont plus nombreuses à accéder au journalisme qu'antérieurement.

Bien que les femmes soient plus nombreuses à accéder au journalisme, la profession leur reste peu ouverte.

L'entrée dans la profession se fait de plus en plus jeune et le phénomène est plus marqué encore pour les femmes bien que celles-ci accèdent au journalisme à un âge plus élevé que les hommes, mais cet écart tend d'ailleurs à s'atténuer.

La proportion de célibataires, veufs ou divorcés est nettement plus importante pour les femmes que pour les hommes et, en outre, nettement plus élevée pour les femmes dans la profession que dans l'ensemble de la population active.

Le niveau d'études s'est légèrement élevé depuis 1964. En effet, 46 % des nouveaux titulaires ont dépassé le stade du baccalauréat et effectué, au moins partiellement, des études supérieures contre 38 % des titulaires de la carte en 1964.

Le niveau d'études s'élève légèrement...

On note peu de changements dans l'origine des journalistes suivant la discipline de formation initiale ou parmi les principales formations rencontrées :

- 35 % ont poursuivi des études littéraires ou artistiques ;
- 23 % des études juridiques ;
- 8 % des études économiques.

... tandis que la proportion de ceux qui ont suivi une formation spécialisée au journalisme s'accroît.

La proportion de ceux qui ont suivi une formation spécialisée préparatoire au journalisme s'accroît notablement puisqu'elle concerne 20 % des nouveaux entrants (soit 1.032 personnes entre 1964 et 1971) contre 6 % seulement des journalistes en activité en 1964.

Selon les centres de formation fréquentés, la répartition est la suivante :

Centres de formation	Effectif	Pourcentage de titulaires
Centre de formation des journalistes (C.F.J.)	263	5 %
E.S.J. Paris	230	5 %
E.S.J. Lille	172	3 %
Université Strasbourg	78	2 %
I.U.T. Bordeaux	8	
Facultés de lettres	15	
Divers centres français	201	4 %
Centres étrangers	65	1 %
Total	1.032	20 %

L'origine géographique n'introduit pas de différence notable sur le niveau des études. Toutefois celui-ci est nettement plus élevé pour les nouveaux entrants qui ont fait tout ou partie de leurs études à l'étranger.

On note une représentation importante des catégories sociales les plus élevées, tandis que les fils d'ouvriers et d'employés y sont très peu nombreux...

Du point de vue de l'origine socio-professionnelle, on note une représentation importante (40 %) des couches sociales les plus élevées (industriels, cadres supérieurs et professions libérales) ainsi que celle à peu près équivalente des classes moyennes. Par contre, les enfants d'employés et surtout d'ouvriers sont très peu nombreux à entrer dans cette profession.

Cette caractéristique se renforce pour les femmes dont plus de la moitié sont d'origine sociale élevée. Elle apparaît de même plus marquée pour les nouveaux titulaires originaires de Paris que pour ceux originaires de province, alors que, comme on a pu le constater, le niveau d'études est équivalent.

... et le jeu des relations sociales est particulièrement important pour accéder à la profession.

La profession de journaliste requiert des compétences qui semblent exiger des études post-secondaires. La représentation des catégories socio-professionnelles dans la population des étudiants influence donc, sans aucun doute, la composition de la population des journalistes. De plus, la sur-représentation des enfants de cadres supérieurs et de membres des professions libérales, même lorsqu'ils ont atteint des niveaux d'études moyens ou faibles, souligne l'importance du jeu des relations sociales dans l'accès au métier de journaliste.

B. — EXPERIENCE PROFESSIONNELLE ANTERIEURE

L'expérience professionnelle même exercée en dehors du journalisme, apparaît comme un facteur important à l'entrée dans la profession.

Si les nouveaux titulaires ont rarement changé d'emploi et d'entreprises depuis leur entrée dans la profession, ils ont par contre exercé, en majorité, d'autres professions avant de s'engager dans celle-ci. **L'expérience professionnelle apparaît ainsi comme un facteur important pour entrer dans le journalisme, il s'agit rarement d'une activité liée au premier emploi.**

Dans un peu moins d'un cas sur deux, les journalistes ayant exercé d'autres activités proviennent soit du même secteur dans des fonctions administratives, soit de secteurs à caractère culturel prédominant (édition - photo - cinéma - enseignement...). Pour le reste, ils proviennent de secteurs répartis dans tout l'éventail des activités économiques dont aucun ne semble, par conséquent, constituer une voie d'accès privilégiée.

Dans l'ensemble, les femmes ont une expérience professionnelle antérieure au journalisme supérieure à celle des hommes, ceci quel que soit leur niveau de formation, exception faite pour les cas extrêmes : enseignement primaire ou enseignement supérieur de 3^e cycle.

La situation professionnelle antérieure se caractérise en outre, par une prédominance des emplois de cadre moyen et d'employé.

III. — LES FEMMES ET LA PROFESSION

Le journalisme est peu ouvert aux femmes en dehors des secteurs de la presse enfantine ou de jeunes, et de la presse féminine...

On ne constate pas de changement notable depuis huit ans, dans les possibilités d'accès à la profession pour les femmes. On observe, en effet, que les secteurs les plus ouverts au recrutement féminin sont ceux où elles étaient déjà en plus forte proportion, alors que, à l'inverse, il leur est plus difficile d'entrer dans les secteurs où elles sont faiblement représentées.

Les secteurs les moins perméables à l'emploi des femmes sont, principalement : la presse de province, surtout quotidienne, puis la presse radiodiffusée et télévisée, spécialement dans les stations périphériques.

L'analyse par spécialité de presse fait ressortir que les femmes demeurent écartées des domaines qui relèvent traditionnellement d'une discipline considérée comme masculine : sport (automobile, aviation par exemple), ainsi que de l'information générale (politique, économique et financière). Un certain nombre de secteurs leur semblent par contre plus accessibles, tels la presse sur les jeunes, les enfants et, bien entendu, la presse féminine.

Au niveau des emplois, les conclusions rejoignent celles de l'étude par type de presse : les femmes ont d'autant plus de difficultés à accéder à certains emplois que ceux-ci sont caractérisés par une prédominance masculine. On observe cependant une progression marquée de femmes dans le groupe d'emplois de secrétariat de rédaction.

... Elles ont de plus des difficultés à accéder aux emplois hiérarchiques.

IV. — LE ROLE DE LA FORMATION SPECIALISEE AU JOURNALISME

Dans la population des nouveaux titulaires ayant reçu une formation spécialisée, les caractéristiques d'accès à la vie professionnelle qui viennent d'être relevées sont accentuées.

Le pourcentage d'hommes est légèrement plus élevé et on note une plus forte appartenance à un milieu social élevé.

Le niveau d'études moyen apparaît inférieur, la formation spécialisée venant plutôt se substituer à la formation universitaire que la compléter.

La proportion de journalistes ayant reçu une formation spécialisée est la plus forte (1/4) dans la presse d'information générale, radio et quotidiens de Paris et province. Elle est la plus faible dans les hebdomadaires et la presse spécialisée.

Par groupe d'emplois, les nouveaux titulaires ayant reçu une formation spécialisée occupent peu de fonctions de responsabilité ou à caractère technique et sont par contre plus nombreux dans le secrétariat de rédaction et la rédaction.

V. — LA REMUNERATION DES NOUVEAUX TITULAIRES DE LA CARTE DE JOURNALISTE

Les variations de rémunérations apparaissent liées à plusieurs facteurs :

- **la rémunération moyenne des femmes est inférieure d'environ 5 % à celle des hommes.** Ces dernières sont proportionnellement moins nombreuses dans les tranches de salaire élevées mais par contre, elles ne sont que 42 % à gagner moins de 1.600 F par mois en 1971, contre 50 % des hommes.
- **les écarts de rémunération selon les types de presse sont importants** puisque la presse hebdomadaire et périodique parisienne offre des rémunérations en moyenne supérieure de 50 % à celles offertes par les quotidiens de province. Ces écarts sont cependant variables selon le type d'emploi.
- **le niveau d'études générales joue peu jusqu'au niveau premier cycle des études supérieures.** Seule une formation supérieure élevée (3^e cycle, grandes écoles) amène à des rémunérations élevées dont la moyenne est de 43 % supérieure à la moyenne générale.
- **il semblerait qu'en début de carrière les formations dispensées par les différents centres de préparation à la profession de journaliste ne font pas prime sur le marché, où l'expérience professionnelle (eût-elle été acquise en dehors du journalisme) serait avant tout appréciée.**

CONCLUSION

De l'examen des résultats de l'enquête effectuée auprès des nouveaux titulaires de la carte professionnelle de journaliste pour les années 1964 à 1971, quelques tendances se dégagent clairement, telles que :

- rajeunissement de la population des journalistes ;
- élévation du niveau d'études atteint avant l'entrée dans le journalisme ;
- accroissement du pourcentage de femmes ;
- stabilité de la répartition selon l'origine sociale.

Plus généralement, il apparaît que la profession de journaliste, sous une appellation générale, recouvre en fait une grande diversité de situations professionnelles dans lesquelles les activités, les rémunérations, les positions hiérarchiques sont très différentes. Une certaine unité de la profession apparaît toutefois au point de vue des conditions requises pour y accéder : l'expérience professionnelle antérieure ainsi que l'origine sociale y jouent en définitive un rôle plus direct que le type et le niveau de formation.

Le bilan de ces observations au point de vue des conditions d'accès à la profession apparaît dans les tableaux figurant en annexe (page 8) où sont retracés les principaux clivages et rapprochements entre groupes d'emplois d'une part, et entre types de presse d'autre part.

Devant cette diversité des situations qui se révèle au moment où les journalistes obtiennent pour la première fois leur carte professionnelle, la question se pose de savoir comment, à partir de ces positions initiales, évoluent les carrières à l'intérieur de la profession. A une période où des modifications surviennent dans la structure et la répartition des entreprises de presse, la question se pose également de savoir si les voies d'accès actuelles aux métiers de journalisme ménagent bien toutes les possibilités d'adaptation et si la nécessité de formations complémentaires en cours de carrière se fait sentir ou non dans une profession où l'expérience professionnelle tient actuellement un si grand rôle. A cet égard, les informations qui précèdent amorcent une analyse plus complète qui doit être prochainement enrichie par les résultats d'une enquête auprès des journalistes qui ont abandonné le métier entre 1966 et 1971. Cette enquête se déroule actuellement grâce à la collaboration fructueuse qui s'est nouée entre la « Commission de la carte de journaliste » et le Centre d'études et de recherches sur les qualifications.

ANNEXE

TABLEAUX RÉCAPITULATIFS DES OBSERVATIONS TIRÉES DE L'ANALYSE DE L'ENQUÊTE EFFECTUÉE AUPRÈS DES NOUVEAUX TITULAIRES DE LA CARTE DE JOURNALISTE, POUR LES ANNÉES 1964-1971, DU POINT DE VUE DE L'ACCÈS A LA PROFESSION.

Tableau 1. — Bilan des observations par groupes d'emplois.

Critères	Fonctions de responsabilité (FH)	Secrétariat de rédaction (SR)	Rédaction et reportage (R)	Emplois à caractère technique
Accès au groupe d'emploi	<ul style="list-style-type: none"> en partie direct ; en partie par promotion (depuis R et SR). 	<ul style="list-style-type: none"> en partie direct ; en partie par promotion (depuis R et non journalistes). 	Direct.	<ul style="list-style-type: none"> dessinateurs et maquetistes : direct ; photo-caméramen et sténopresse : en partie direct, en partie par promotion.
Sortie du groupe d'emploi	Non.	Possible vers FH.	Possible vers FH ou SR.	Non.
Niveaux d'étude	Rédacteurs en chef (niveau élevé) s'oppose à chef de service et de rubrique (niveau moyen).	Second groupe pour la part de l'enseignement technique.	Varie selon emplois (voir tableaux).	Importance de l'enseignement technique (17 à 48 % suivant les emplois).
O.S.P. part des industriels cadres supérieurs et prof. libérales (au moment de l'entrée)	46 %	31 %	35 %	22 %
Ouverture au recrutement féminin	D'autant moins ouvert que le niveau hiérarchique est plus élevé.	Groupe le plus favorable.	Moyenne favorable, sauf pour emplois exigeant mobilité (reportage) ou emplois de correspondants.	Rédactrice sténographe : 89 % de femmes Reporter photographe/caméraman : 2 % de femmes.
Rôle de la formation spécialisée au journalisme	Peu important.	Important.	Assez important.	Peu important (sauf formation spécialisée des photographes).
Rémunérations : hiérarchie générale des groupes (à différencier selon les emplois)	1	2	4	3

Tableau 2. — Bilan des observations par types de presse.

Critères	Regroupement et classement des types de presse		
Niveau d'études	1 presse écrite parisienne (quotidiens, hebdomadaires, périodiques) et étrangère.	2 agences, radiodiffusion télévision.	3 presse de province.
Ouverture au recrutement féminin	1 hebdomadaires et périodiques parisiens : favorables.	2 quotidiens parisiens, agences.	3 radiodiffusion télévision, presse étrangère écrite, presse de province : défavorables.
Origine socio-professionnelle : % d'industriels, professions libérales cadres supérieurs	1 tous types de presse sauf presse de province 34 à 39 %.	2 presse de province : 27 % (périodiques) et 20 % (quotidiens).	
Origine géographique : % de provinciaux d'origine	1 tous types de presse sauf presse de province 30 à 34 %.	2 presse de province : 68 % (périodiques) et 79 % (quotidiens).	
Rémunérations moyennes	1 presse étrangère écrite. 2 hebdomadaires et périodiques parisiens. 3 agences.	4 radiodiffusion télévision, quotidiens parisiens. 5 presse de province.	

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE

Les notes d'information du CEREQ comporteront désormais une rubrique bibliographique donnant une sélection d'ouvrages ou d'articles de périodiques intéressant le champ d'activité du Centre : qualification, emploi, formation professionnelle.

Pour répondre à la demande d'un certain nombre de nos lecteurs, nous publions dans ce premier numéro une liste d'articles consacrés au CEREQ (sa démarche, les études entreprises), avant de présenter quelques-unes des livraisons les plus intéressantes de revues spécialisées, parues au cours de ces derniers mois.

I. — BIBLIOGRAPHIE CONCERNANT LE CEREQ

- *Le Centre français d'études et de recherches sur les qualifications* - G. DUCRAY - in : *Revue française des Affaires Sociales*, n° 3, juil./sept. 71.
- *Mieux prévoir les besoins en qualification* - A. D'IRIBARNE - in : *Dirigeant*, n° 31, avril 72.
- *Un organisme d'étude et de recherche sur l'emploi et la formation professionnelle* - in : *Actualité de la formation permanente*, n° 4, nov. 72.
- *L'analyse qualitative dans les travaux de prévision en matière de formation* - G. DUCRAY - in : *Education permanente*, n° 15, juil./sept. 72.
- *La qualification de l'emploi, instrument d'une nouvelle politique sociale* - G. DUCRAY - in : *l'Orientation scolaire et professionnelle*, n° 4, oct./déc. 73.
- *le Centre français d'études et de recherches sur les qualifications* - Notes du Ministère du Travail, n° 3, 21-27 janv. 74.
- *le Centre français d'études et de recherches sur les qualifications* - G. DUCRAY - in : *L'Education* n° 210, 2 mai 74 (1^{re} partie), n° 211, 9 mai 74 (2^e partie), n° 212, 16 mai 74 (index des sujets traités par le CEREQ).

II. — PARMIS LES REVUES SPECIALISEES

Le thème de « l'emploi » ou des « qualifications » a fait l'objet, ces derniers mois, de livraisons de numéros spéciaux consacrés à ces sujets on citera :

- *La qualification du travail* - n° spécial de « *Sociologie du Travail* », n° 2, avril/juin 73 - édit. Seuil.
Comporte des articles de : G. BENGUIGUI, A. CHAUVENET, M. DADOY, C. DURAND, A. GRISSEZ, J. LAHALLE, Y. LUCAS, D. MONJARDET, B. MOTTEZ, P. ROLLE, L. ROUVERY, P. TRIPIER.
- *Qualification du Travail : méthodes et systèmes d'évaluation des emplois*
N° spécial de « *Liaisons Sociales* », supplément au service quotidien n° 6667, oct. 73.
(Dossier présentant les différents systèmes et méthodes de classification des emplois, depuis les accords Parodi. Comporte une importante bibliographie.)
- *La formation professionnelle continue*
N° spécial de « *Droit Social* », n° 9/10, sept./oct. 73 - édit. Librairie sociale et économique.
Numéro publié sous la direction de J.M. BELORGEY et J.J. DUPEYROUX.
- *L'emploi féminin : recherches pour une problématique*
N° spécial du « *Bulletin du CERP* », n° 3/4, tome XX, juil./déc. 71 (parution fin 73), édit. AFPA.
(Ce numéro est consacré, en majeure partie, à la présentation des résultats d'études effectuées par une équipe de recherche du Centre d'Etudes et de Recherches psychotechniques, dirigée par F. LANTIER. Ces études, réalisées à la demande du Commissariat Général au Plan, se sont déroulées en deux étapes successives de 1964 à 1971.)
- *Les emplois industriels : nature, formation, recrutement*
N° spécial des « *Cahiers du Centre d'Etudes de l'Emploi* », n° 4, 3^e trim. 73, édit. PUF.
(Volume important réalisé par P. HUGUES, G. PETIT, F. RERAT.)

III. — PARMIS LES RAPPORTS PUBLIES PAR LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

- O.C.D.E.
 - *L'utilisation du personnel hautement qualifié*. Conférence de Venise, 25-27 oct. 71, rapport final, O.C.D.E. 73.
 - *L'éducation récurrente : une stratégie pour une formation continue* - J.R. GASS, directeur du Centre pour la recherche de l'innovation dans l'enseignement, O.C.D.E., 73.
 - *L'enseignement supérieur court, recherche d'une identité*, O.C.D.E., 73.
 - *Les indicateurs de résultats dans les systèmes d'enseignement*, O.C.D.E., 73.
- B.I.T.
 - *Le personnel scientifique et technique hautement qualifié (conditions d'emploi et de travail)*, R. CUVILLIER, département des conditions de travail et de vie, B.I.T., 74.

IV. — RESEAU EMPLOI — FORMATION

Un réseau d'information sur les publications concernant l'emploi et la formation professionnelle se met en place sous l'égide du Ministère du Travail avec l'apport du système informatisé du Centre de documentation des Sciences Humaines (C.D.S.H.) du C.N.R.S.

Ce réseau a pour but d'inventorier les études, ouvrages, articles de périodiques publiés sur l'emploi, les qualifications, les formations professionnelles, et d'opérer un signalement des documents intéressants. Chaque document fait l'objet d'une analyse de quelques lignes présentant le sujet et les thèmes principaux étudiés.

Une revue trimestrielle « Emploi-Formation » permettra à tous ceux qu'intéressent ces sujets de se tenir au courant des plus récentes publications. D'autre part il sera possible d'interroger la banque de données ainsi constituée.

Le CEREQ participe à ce réseau aux côtés notamment du Centre d'études de l'emploi, et des échelons régionaux de l'emploi.

Le premier numéro de la revue *Emploi-Formation* vient de paraître. Les abonnements sont souscrits auprès des services de la Documentation Française (31, quai Voltaire, 75340 PARIS CEDEX 07), prix 70 F.

Pour tous renseignements complémentaires concernant le réseau l'on peut s'adresser au Centre documentaire du CEREQ (adresse postale : 58 boulevard du Lycée, 92170 VANVES - B.P. 18 ; tél. : 645-32-88).

VIENT DE PARAÎTRE

COLLECTION « BIBLIOTHEQUE DU CEREQ »

Deux nouveaux volumes viennent d'être publiés :

- *L'analyse des qualifications et les classifications d'emplois* - Vol. n° 5 - sept. 73.
Cet ouvrage comporte une série d'articles de réflexion concernant une refonte des nomenclatures françaises d'emplois (de J. BEGUE, Y. DUPUY, J.-C. FOUBERT, A. d'IRIBARNE, M. POUGET, J. VINCENS) ; ● une description des nomenclatures étrangères les plus importantes.
- *L'analyse des emplois et des formations de niveau supérieur* - M. COUETOUX, Institut de recherche économique et de planification - Vol. n° 6 - nov. 73.

Les volumes de la « Bibliothèque du CEREQ » sont en vente uniquement dans les services de la Documentation Française (31, quai Voltaire, 75340 PARIS CEDEX 07). Vol. n° 5, prix 45 F - Vol. n° 6, prix 16 F.

Librairies-Imprimeries Réunies

7, rue Saint-Benoît, 75006 PARIS

260-24-75 - 260-72-03

Directeur de la publication : Gabriel DUCRAY

**Rédaction-administration
C E R E Q
58, bd du Lycée, 92170 VANVES
645-32-88**